

CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU POTABLE

Référence de site et
secteur :

Relevé contradictoire
du compteur

Index : _____

Le : ____/____/____

Signature abonné
partant,

Signature abonné
entrant,

ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, représentée par le Vice-Président délégué à
l'Eau Potable et à l'Assainissement d'une part,

ET L'ABONNE : PARTICULIER PROFESSIONNEL

Nom :

Prénom :

Date (et lieu) de naissance :

Adresse :

Courriel :

Tel : /

SIRET :

Agissant en qualité de propriétaire locataire syndic
 gérant pour le compte de

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

- Un abonnement au service de distribution d'eau désigné ci-dessus est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble sis

- L'abonné déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat,
- Les tarifs de l'eau et de l'assainissement évolueront par décisions du Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire,
- L'abonné s'engage à faciliter l'accès au compteur par les agents du service de l'eau,
- L'abonné ne pourra mettre fin au présent contrat que par résiliation expresse auprès du service de l'eau. En l'absence, il reste redevable des consommations relevées sur ce compteur.

La signature du présent contrat vaut acceptation des dispositions figurant dans le règlement du service d'eau potable, qui pourra être envoyé sur simple demande.

Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement susvisé.

Adresse d'expédition des factures (si différente) :
.....

Fait à _____ Le _____

Signature de l'abonné précédée de la mention

« Lu et approuvé »

IMPORTANT : En cas de départ, contacter le service pour la résiliation du contrat et mise à jour de vos coordonnées.
ATTENTION aux fuites : surveillez vos consommations en effectuant si possible des relevés réguliers de votre compteur d'eau.

Nota : les informations recueillies ci-dessus font l'objet d'un traitement informatisé indispensable à toute fourniture d'eau et sont strictement réservées aux besoins du service. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, tout abonné bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ses données nominatives.